

DEPARTEMENT
DE MEURTHE ET MOSELLE

Commune d ' A T T O N

PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 16 décembre 2024
à 20 heures 00*

NOMBRE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Etaient présents : Mmes Nathalie PAUCET, Pascale FABBRI, Bernadette LEJEAU, Elodie DORGET, Edith MARCHAL, Mickaëlle HOUEIX, Catherine PELLENZ, et Mrs Alain PARMENTELAT, Marcel PINTO, Sébastien BOYER, Ludovic BOFFIN et José PETTA

Absent :

Etaient excusés : Mme Michèle PETITJEAN et M. Frédéric RICHARD-MAUPILLIER

Procurations : Mme Michèle PETITJEAN à Mme Pascale PEIFFER et M. Frédéric RICHARD-MAUPILLIER à Mme Marlène CURINA-PRILLIEUX

*Date de convocation : 7/12/2024 Date d'affichage et de transmission à la
Préfecture : 18/12/2024*

OBJET N°01 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE

Longueur de voirie

Un scrutin a eu lieu, Alain PARMENTELAT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire expose qu'à la suite de la rétrocession de la voirie concernant le Lotissement « l'Armoiselle », Rue Simone Veil d'une longueur de 188 mètres, a été confirmée par acte notarié en date du 14 Août 2024, entre la Société PIERRES ET TERRITOIRES DE France CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE et la Commune d'ATTON, il convient de rectifier la longueur de voirie de la commune.

Elle précise également que d'autres chemins de la commune n'ont pas été répertoriés, et qu'il convient également de les intégrer dans la longueur de voirie soit :

- Impasse du Parterre, longueur de voirie : 25 mètres
- Chemin de Retonlieu, longueur de voirie : 1276 mètres
- Chemin blanc, longueur de voirie : 619 mètres
- Chemin du Cachot, longueur de voirie : 1785 mètres
- Voie douce, longueur de voirie : 904 mètres

Par conséquent la nouvelle longueur de voirie, actuellement de 3 719 mètres pour la DGF 2025, doit être modifiée pour un total de : **8 516 mètres** pour la Commune, pour la DGF 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

FIXE la longueur de la voirie communale à **8 516 mètres**, pour la DGF 2026.

Le Maire,
Marlène CURINA-PRILLIEUX

